



UNION EUROPEENNE





DELEGATION EN REPUBLIQUE DU BENIN




REGLEMENT DU CONCOURS

“ Que m'inspire l'Europe ?”

Concept

L'Union européenne et le Bénin sont des partenaires de longue date: présente au Bénin depuis 60 ans, l'Union européenne est l'un des principaux partenaires du Bénin, notamment pour ce qui est de la coopération au développement. A l'occasion de la célébration de la Quinzaine de l'Europe 2020, l'Union européenne au Bénin convie les jeunes âgés de 15 à 35 ans à réaliser une vidéo, une affiche ou une sculpture exprimant **ce qu'évoque pour eux l'Europe**.

<i>" Que m'inspire l'Europe ?"</i> ... Vous êtes vidéaste, graphiste, illustrateur, ou sculpteur ? ... Vous êtes créatif, ouvert et plein d'imagination ? Racontez-nous ce que l'Union européenne signifie concrètement pour vous !	
Qui peut participer ? 	Le concours est ouvert à tous les jeunes âgés de 15 à 35 ans au moment de la date limite de candidature (31/03/2020). Les candidatures sont individuelles. Toute candidature collective ne sera pas prise en compte.
Les supports	Les 3 catégories en concours sont les VIDÉOS , les AFFICHES et les SCULPTURES . Chaque participant peut présenter une œuvre dans chacune des 3 catégories.
	Une vidéo de 2 minutes maximum , en français, accompagnée d'un synopsis écrit, en français qui ne doit pas dépasser 500 mots (titre et sous-titres inclus).
	Une affiche (maquette A4) , présentée dans un format JPG ou PDF, accompagnée d'un synopsis écrit, en français qui ne doit pas dépasser 500 mots (titre et sous-titres inclus).
	Une sculpture en bois, fer, déchets plastiques, ou tout autre matériau et de taille ne dépassant pas 1m x 1m x 1m accompagnée d'une description de l'œuvre, en français qui ne doit pas dépasser 500 mots (titre et sous-titres inclus)
Le Jury	Le jury, composé de représentants de la Délégation de l'Union européenne au Bénin, examinera les candidatures et choisira 3 lauréats par catégorie. Critères d'appréciation : créativité, originalité de la conception, pertinence du synopsis.

	
<p>Les prix</p> 	<p>Trois nominés par catégorie. Seul le premier sera primé.</p> <p>Le prix : un ordinateur portable avec imprimante</p>
<p>Le dépôt de candidatures</p> 	<p>La date limite de dépôt des candidatures est le mardi 31 mars 2020 à 17h00 (Heure de Cotonou).</p> <p>Vous avez deux options pour soumettre votre candidature :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sur clé USB, en la déposant physiquement à la Délégation de l'Union européenne, à Ganhi ou à l'IFB de Parakou 2. Par email à l'adresse suivante delegation-benin@eeas.europa.eu Si vos fichiers sont volumineux, vous pouvez utiliser un service gratuit de transfert de fichiers tel que wetransfer.com ou smash.com 3. Les sculptures doivent être déposées de manière physique à la Délégation de l'Union européenne à Cotonou (Ganhi). <p>Avant de déposer votre candidature, n'oubliez pas de lire les conditions générales du concours (Concours « Que m'inspire l'Europe » Conditions générales).</p> <p>La remise des prix aura lieu le jeudi 7 mai 2019 au Canal Olympia Wologuèdè.</p>

Conditions générales du Concours « Que m'inspire l'Europe ? »

Introduction

Ce concours de vidéos, affiches et sculptures, s'adresse aux jeunes résidant au Bénin et ayant entre 15 et 35 ans. Les participants ont du 28/02/2020 au 31/03/2020 pour proposer une vidéo, une affiche ou une sculpture relatives à l'Union européenne.

Pour participer, les candidats doivent fournir une vidéo de maximum 2 minutes, une affiche en format A4, ou une sculpture ne dépassant pas 1m x 1m x 1m, accompagnées d'un synopsis écrit en français dans lequel ils expliquent leur motivation et le concept de la vidéo/affiche/sculpture.

Un jury constitué de représentants de la Délégation de l'UE au Bénin choisira 3 lauréats. Le concours s'achèvera avec une cérémonie officielle de remise des prix. Les participants sélectionnés et uniquement eux, en seront informés.

Éligibilité

1. Le concours est ouvert aux citoyens béninois ou personnes résidant au Bénin.
 - a. **Les participants doivent être âgés de 15 à 35 ans au moment de leur candidature.**
2. Les personnes en lien avec l'organisation de ce concours, y compris celles qui travaillent pour les institutions européennes, ne peuvent pas y participer.
3. Les participants doivent utiliser leurs véritables noms et coordonnées, et ne peuvent pas soumettre un dossier au nom d'un tiers sans son consentement écrit.
4. La Coopération de l'UE au Bénin ou toute autre organisation agissant en son nom, ne sera en aucun cas responsable des pertes, préjudices, dommages matériels ou corporels subis par le lauréat, les tiers, ou ses propriétés, ni des coûts et frais quels qu'ils soient et quelle qu'en soit la cause, provoqués ou subis dans le cadre de ce concours.

Règlement de participation

5. Chaque participant peut présenter une œuvre dans chacune des 3 catégories.
6. Les vidéos doivent être de bonne qualité, d'une durée maximale de 2 minutes et filmées soit avec une caméra, soit avec un smartphone.
7. Les affiches doivent être présentées sous format A4 (paysage ou portrait), en JPG ou PDF.
8. Les sculptures doivent respecter les dimensions (moins de 1m x 1m x 1m).
9. Les participants doivent aussi fournir un synopsis écrit en français, décrivant leur produit, leur attachement à l'UE dans leur quotidien. Le synopsis ne doit pas dépasser 500 mots (titre et sous-titres inclus).
10. Les participants peuvent choisir l'option de leur choix pour le dépôt de leur candidature
 - 10.1 Sur clé USB en la déposant physiquement à la Délégation de l'Union européenne, à Cotonou (Ganhi).
 - 10.2 Par email à l'adresse suivante delegation-benin@eeas.europa.eu Si les fichiers sont volumineux, le participant pourra utiliser un service gratuit de transfert de fichiers tel que wetransfer.com ou smash.com
 - 10.3 . Les sculptures doivent être déposées de manière physique à la Délégation de l'Union européenne à Cotonou (Ganhi).
11. Seules les œuvres originales seront acceptées. Une fois enregistrée, la participation est définitive.

Quand et comment soumettre ta candidature ?

12. Le concours est lancé le **28 février 2020**, la date limite de candidature est le **31 mars 2020**

Évaluation

13. Les critères d'évaluation seront les suivants: (i) créativité et originalité de la vidéo/affiche/sculpture (le sujet est-il traité sous un angle créatif ?) et (ii) pertinence du synopsis (est-il bien lié au Concours « Que m'inspire l'Europe » ?).
14. Les candidatures seront évaluées par un jury constitué de représentants de la Délégation de l'UE au Bénin. Le concours s'achèvera avec une cérémonie officielle de remise des prix.
15. Après évaluation, le jury sélectionnera 3 nominés par catégorie : un premier, un deuxième et un troisième classifié. **SEUL LE PREMIER RECEVRA UN PRIX.**
16. Le travail et les délibérations du jury sont confidentiels et ses décisions sont définitives.
17. Les lauréats du concours seront désignés d'ici le 30 avril 2020.

Candidatures gagnantes

18. Chacun des 3 lauréats se verra décerner un prix lors de la cérémonie de remise des prix.
19. Pour chaque catégorie, le prix est un ordinateur portable Mémoire 500 Go + imprimante HP. Aucune alternative en espèces n'est offerte.
20. Les vidéos et affiches récompensées et les photos des sculptures seront publiées sur le site Internet et sur les réseaux sociaux de la Délégation de l'Union européenne au Bénin.

Droits d'auteur

21. En soumettant sa candidature, le participant certifie qu'il est le seul auteur et titulaire des droits du projet présenté et qu'il n'enfreint aucun droit d'auteur, droit à la vie privée, droit à l'image, ou tout autre droit d'une tierce partie. Le plagiat, qui consiste à utiliser illégalement les paroles ou les pensées d'un autre auteur en les faisant passer pour siennes, entraînera la disqualification du

candidat.

22. Le participant conserve les droits d'auteur de sa participation, mais accorde à l'Union européenne une licence gratuite, mondiale et non exclusive pendant toute la durée des droits d'auteurs et des droits connexes, pour utiliser le projet et accorder des sous-licences pour l'utilisation du projet. Par « utiliser », il est entendu que l'UE peut conserver, reproduire, éditer, créer des œuvres dérivées, synchroniser, adapter, publier, imprimer, afficher, diffuser, rendre accessible, communiquer au public ou utiliser le projet de toute autre manière dans des formats numériques ou matériels.
23. Si les œuvres proposées contiennent des éléments de tierces parties (musique, œuvres architecturales ou photographies dont la propriété n'appartient pas au participant), le candidat devra déclarer avoir obtenu tous les droits nécessaires permettant à l'UE d'utiliser les œuvres proposées comme spécifié ci-dessus. L'UE peut demander la preuve de l'autorisation des droits des tierces parties. Le participant assume l'entière responsabilité de tout dommage ou toute perte que causerait sa violation des droits des tierces parties.
24. En soumettant sa candidature, le lauréat garantit à l'Union européenne (i) qu'il a obtenu le consentement écrit de toute personne identifiable âgée de 18 ans ou plus ; (ii) que, dans le cas où un mineur est représenté dans la vidéo (ou un de ses éléments), il a obtenu le consentement écrit des parents/tuteurs légaux du mineur et du mineur s'il a atteint l'âge de la majorité légale ; (iii) que sa vidéo ne donnera lieu à aucune plainte pour contrefaçon, atteinte à la vie privée ou aux droits de publicité, ni ne portera atteinte aux droits et/ou intérêts d'un tiers, ni ne donnera lieu à quelque réclamation que ce soit, ni ne violera aucune loi ou réglementation applicable. Il est de la responsabilité du lauréat de s'assurer que les consentements nécessaires ont été obtenus. Dans l'éventualité où le lauréat utilise du matériel pour lequel il n'a pas les permissions appropriées, il est responsable de toutes les conséquences.

Frais

25. À aucun moment, l'Union européenne ou toute autre organisation agissant en son nom ne demandera une forme de paiement pour participer au concours.
26. Toutefois, tous les participants sont responsables de tous les coûts ou dépenses qu'ils encourent dans le cadre de leur participation au concours (y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'accès à Internet). Toutes les taxes ou tous les droits applicables en rapport avec le prix/la subvention sont sous la responsabilité du ou des lauréats.

Acceptation du règlement du concours

27. Toute participation au concours constitue l'acceptation des présentes conditions générales.
28. L'Union européenne se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment et s'engage à les mettre à jour sur le site web dédié au concours. Il est de la responsabilité du participant de consulter régulièrement les conditions générales à l'adresse susmentionnée afin d'être informé de tout changement.

Disqualification

29. Les œuvres non conformes au présent règlement peuvent être disqualifiées sans notification préalable.
30. Les œuvres seront disqualifiées si elles sont violentes, haineuses, sexistes, racistes ou offensantes de quelque manière que ce soit, ou si elles contiennent du matériel et/ou des propos qui violent ou enfreignent de quelque manière que ce soit les droits d'autrui.

Droit applicable

31. Toute controverse concernant les présentes Conditions générales sera régie par le droit de l'Union européenne.
32. La Délégation de l'UE au Bénin se réserve le droit d'annuler le concours à tout moment, et les

candidats n'ayant aucun droit d'indemnisation.

Protection des données

33. L'Union européenne s'engage à protéger les données à caractère personnel. Toutes les données à caractère personnel sont traitées conformément au règlement (CE)45/2001.
34. Les noms, les vidéos/affiches et les photos des sculptures des 3 lauréats seront publiés sur le site internet et sur les réseaux sociaux de la Délégation de l'Union européenne au Bénin.

Contact

35. Si un participant souhaite poser des questions sur le concours avant ou après s'être inscrit, il peut contacter le secrétariat du concours à l'adresse suivante: delegation-benin@eeas.europa.eu